

Forfait jours : Votez NON au référendum Ici, le Sne répond à vos questions

Cadre, mon salaire est de 3 000 € brut/mois. Suis-je concerné.e par le forfait-jours ?

Non... mais Oui!...

Forfait jours Horaires dynamiques. Qui en profite ?

A ton avis ?...

Cet accord crée deux catégories d'Adémien.ne.s : les « Forfait Jours » et les « horaires dynamiques ». Cela va **notamment compliquer la gestion du personnel et sera à l'origine de tensions diverses.**

Combien d'heures travailleront les « forfait jours » ?

Ils sont autonomes. Une heure ou treize heures par jour, c'est à eux.elles de décider...

...

Au Forfait Jours, les déplacements professionnels sont-ils du Temps de Travail Effectif ?

Non, c'est la loi...

Les compensations financières sont-elles justifiées ?

A vous de voir !...

Je travaille à temps partiel. Puis-je passer au forfait jours ?

Oui, mais souvent en travaillant plus de jours pour le même salaire...

J'ai d'autres questions : comment faire ? Retrouve [ici](#) la version de l'accord dans laquelle tu peux rechercher un terme par mot clef...

...



**Ici : vos questions
et nos réponses
complètes
(sur la version PDF)**

Le Sne rappelle pourquoi le **NON** au référendum est la seule issue pour discuter de nos conditions de travail

Depuis les « ordonnances Macron », **les employeurs peuvent décider unilatéralement** des principales règles sociales dans les entreprises, alors qu'auparavant ils devaient le faire en accord avec les représentants du personnel.

La direction zélée de l'ADEME a donc rapidement dénoncé la convention de travail de l'ADEME afin de revoir à la baisse les protections et avantages des salariés (évolution de carrière, augmentations salariales, modalité de licenciement...).

En revanche, la mise en place du forfait jours requiert l'accord des organisations syndicales ou un référendum des salariés.

La position du SNE est de **coupler le forfait-jours et la nouvelle convention de travail** afin de disposer d'un moyen de négociation pour redonner à l'ADEME un cadre social global équilibré pour les salariés.

Si vous votez OUI au forfait jours, la direction pourra « revisiter » la convention du travail, sans que les syndicats n'aient de carte à jouer dans la négociation, cette carte c'est le forfait jours.

En votant **NON au référendum** sur le forfait jours, vous **empêchez la direction de démanteler définitivement le modèle social de l'ADEME** et vous la **constraindez à revenir négocier avec les représentants du personnel une nouvelle convention de travail plus sécurisante que la dernière proposition refusée par les 3 syndicats.**

Dernière minute : la presse annonce qu'en 2020 les 2 ministères les plus impactés par les réductions de postes seront **la Santé et l'Ecologie**. Dès le 17/09, la direction de l'ADEME a informé le CE que les effectifs seraient encore plus réduits que ceux déjà annoncés. **23 à 25 postes** seraient supprimés chaque année jusqu'en 2023 (10% de nos effectifs autorisés).

Adhérez au SNE-FSU

Pour la défense de notre outil de travail et des salariés, avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement. Parce que l'action syndicale s'appuie sur les moyens humains et financiers.